## CERTIFICAT DU MEMBRE DE LA DIRECTION / DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

Je,			
,	(Nom du membre de la direction)	(Poste : président, chef de la direction, chef de l'exploitation, chef des services financiers ou agent principal au Canada)	
de		(l'« assureur »	
CERT	(Nom officiel de IFIE QUE :	e la compagnie)	
1.	Ce dépôt de taux, qui vise les _	(Catégorie d'assurance-automobile) ainsi que les	
		(Catégorie d'assurance-automobile) SOUS : (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)	
	Véhicules personi Véhicules personi Véhicules personi Véhicules personi Véhicules personi Véhicules utilitaire Véhicules de trans	sport public – Taxis et limousines sport public – Autres que les taxis et limousines	
	entrera en vigueur le	pour les nouveaux	
	contrats et le		
2.	J'ai connaissance des questions faisant l'objet du présent certificat.		
3.	Les changements demandés sont conformes aux exigences des <i>Lignes</i> directrices pour le dépôt des demandes de taux visant les véhicules autres que les voitures de tourisme (formule abrégée).		

- 4. Les renseignements et chaque document compris dans le dépôt accompagnant le présent certificat sont complets et exacts à tous égards importants.
- 5. Je suis convaincu que :
  - les taux proposés sont justes et raisonnables dans les circonstances, a) qu'ils ne compromettent pas la solvabilité de l'assureur et qu'ils ne sont pas excessifs compte tenu de la situation financière de l'assureur;
  - b) le système proposé de classement des risques est juste et raisonnable dans les circonstances, permet de prévoir les risques de façon raisonnable et établit équitablement les distinctions entre les risques.
- 6. Si le dépôt est approuvé, toutes les primes (y compris l'ensemble des frais, des réductions, des majorations et autres éléments compris dans ces primes)

- proposées et demandées par l'assureur correspondront et seront exactement conformes au dépôt approuvé, en tout temps et à tous égards importants, peu importe qu'elles soient calculées manuellement ou autrement.
- 7. Je me suis informé des systèmes et des processus opérationnels de l'assureur et confirme que tout changement de système ou de processus pouvant s'avérer nécessaire afin de permettre à l'assureur de se conformer au paragraphe 6 cidessus sera préalablement mis à l'épreuve de façon adéquate, entièrement communiqué au personnel et aux intermédiaires et mis en place par l'assureur en temps opportun.
- 8. Je confirme également que :
  - a) si l'assureur est un assureur du même groupe au sens de l'article 0.1 du Règlement de l'Ontario 7/00 (Actes ou pratiques malhonnêtes ou mensongers), les systèmes et les processus opérationnels de l'assureur ne permettent pas à l'assureur d'agir de la manière décrite à l'alinéa 8 du paragraphe 2 (1) de ce règlement et ne lui permettront de le faire à aucun moment;
  - b) les systèmes et les processus opérationnels de l'assureur ne permettent pas à celui-ci d'utiliser des circonstances ou des facteurs interdits par l'article 16 du *Règlement de l'Ontario 664* (*Assurance-automobile*) comme éléments du système de classement des risques, sauf dans la mesure permise dans cet article, et ne le lui permettront de le faire à aucun moment;
  - c) le système proposé de classement des risques, y compris, sans s'y limiter, les territoires utilisés dans le système proposé de classement des risques, se conforme à tous égards aux exigences de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) y compris, sans s'y limiter, aux exigences précisées dans les Lignes directrices pour le dépôt des demandes de la CSFO.
- 9. Enfin, je confirme que tout changement qui sera finalement approuvé dans le présent dépôt sera examiné à l'interne et, au besoin, par l'Agence statistique d'assurance générale ou par son fournisseur de données afin de s'assurer que les données nécessaires pourront être acheminées correctement et comme il se doit aux fins d'inclusion au Plan statistique automobile.

Signature du membre de la direction	Date, lieu	